



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

**Accord-cadre à bons de commande de fourniture d'articles
de quincaillerie, de serrurerie, de peinture, de papier-peint,
de matériels d'électricité et d'ampoules pour les besoins de
Val d'Oise Habitat
3 lots**

Date et heure limites de réception des offres :

Lundi 23 novembre 2026 à 12 h 00

Val d'Oise Habitat
1 avenue de la Palette
CS 20716
95031 CERGY PONTOISE CEDEX

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Accord-cadre à bons de commande de fourniture d'articles de quincaillerie, de serrurerie, de peinture, de papier-peint, de matériels d'électricité et d'ampoules pour les besoins de Val d'Oise Habitat – 3 lots
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre
	Nombre de lots	3
	Délai de validité des offres	6 mois
	Forme de groupement	Groupement solidaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Avec
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Visite sur site	Sans

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet.....	4
1.2 - Mode de passation.....	4
1.3 - Type et forme de contrat	4
1.4 - Décomposition de la consultation	5
1.5 - Nomenclature	5
1.6 - Réalisation de prestations similaires.....	5
1.7 - Renouvellement	5
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - Délai de validité des offres	5
2.2 - Forme juridique du groupement	5
2.3 - Variantes imposées	6
2.4 - Variantes libres	6
2.5 - Décomposition en tranches	6
2.6 - Prestations supplémentaires éventuelles	6
2.7 - Développement durable	6
3 - Conditions relatives au contrat.....	6
3.1 - Durée du contrat et délai d'exécution.....	6
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	6
4 - Contenu du dossier de consultation	7
5 - Présentation des candidatures et des offres	7
5.1 - Documents à produire	8
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	9
6.1 - Transmission électronique	9
6.2 - Transmission sous support papier.....	10
7 - Examen des candidatures et des offres	10
7.1 - Sélection des candidatures	10
7.2 - Attribution des accords-cadres.....	10
7.3 - Suite à donner à la consultation	12
8 - Renseignements complémentaires	13
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	13
8.2 - Procédures de recours.....	13

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne l'accord-cadre à bons de commande de fourniture d'articles de quincaillerie, de serrurerie, de peinture, de papier-peint, de matériels d'électricité et d'ampoules pour les besoins de Val d'Oise Habitat.

Le présent accord-cadre a pour objet la commande et la livraison d'articles de quincaillerie, de serrurerie, de peinture, de papier-peints, de matériels d'électricité et d'ampoules pour les besoins de VAL D'OISE HABITAT.

Cet accord-cadre à bons de commande se décompose en 3 lots :

- Lot n° 1 : Quincaillerie – Serrurerie – Outillage
- Lot n° 2 : Peinture – Papier-peint – Revêtement de sol
- Lot n° 3 : Matériels d'électricité et fourniture d'ampoules

Dans la mesure où ni la nature, ni la fréquence des prestations ne peuvent être déterminées précisément, le pouvoir adjudicateur a décidé de recourir au marché fractionné sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande et ce conformément aux articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Les montants minimum et maximum sur la durée initiale du marché (soit 1 an) sont les suivants :

- Lot n° 1 : Quincaillerie – Serrurerie – Outillage
 - Montant minimum : Sans
 - Montant maximum : 80 000 €HT
- Lot n° 2 : Peinture – Papier-peint – Revêtement de sol
 - Montant minimum : Sans
 - Montant maximum : 80 000 €HT
- Lot n° 3 : Matériels d'électricité et fourniture d'ampoules
 - Montant minimum : Sans
 - Montant maximum : 50 000 €HT

Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins. Le montant définitif du marché dépendra par conséquent, du nombre de prestations réellement exécutées appliquées aux prix unitaires figurant dans le bordereau de prix.

Lieu(x) d'exécution :

Les matériels et outillages seront livrés au siège, en agence, en loge ou dans les locaux dédiés aux stockages de fournitures, de matériels, d'outillage et de produits. A titre indicatif, le récapitulatif des adresses de livraison de VAL D'OISE HABITAT est joint en annexe.

En cas de besoin ponctuel, le retrait des marchandises pourra s'effectuer également au comptoir du titulaire.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 3 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Quincaillerie – Serrurerie – Outillage
02	Peinture – Papier-peint – Revêtement de sol
03	Matériels d'électricité et fourniture d'ampoules

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Lot(s)	Code principal	Description
01	44316400-2	Articles de quincaillerie
	44500000-5	Outils, serrures, clés, charnières, fermoirs, chaînes et ressorts
02	44111400-5	Peintures et revêtements muraux
03	31531000-7	Ampoules
03	31681410-0	Matériels électriques

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire de l'accord-cadre, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux accords-cadres ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

1.7 - Renouvellement

Il s'agit d'un accord-cadre renouvelable en raison du caractère récurrent des prestations.
La prochaine publication aura lieu dans le courant de l'année 2030.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

La forme souhaitée est une forme solidaire et ce afin d'assurer une continuité de service aux agents.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 – Variantes imposées

Il n'est imposé aucune variante au titre des lots n° 1, 2 et 3.

2.4 – Variantes libres

La présentation d'aucune variante libre n'est autorisée au titre des lots n° 1, 2 et 3.

2.5 – Décomposition en tranches

Les lots n° 1, 2 et 3 du marché ne sont pas décomposés en tranches.

2.6 - Prestations supplémentaires éventuelles

Aucune prestation supplémentaire éventuelle n'est exigée au titre des lots n° 1, 2 et 3.

2.7 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée et délai d'exécution de l'accord-cadre

3.1.1 Durée de l'accord-cadre

Les trois lots de l'accord cadre seront conclus pour une durée d'un an, à compter de leur date de notification, reconductible tacitement trois fois une année.

Toutefois, il pourra être mis fin à chacun des lots précités de l'accord-cadre à l'expiration de chaque période par l'OPH Val d'Oise Habitat, qui informera le titulaire de sa décision 4 mois au moins avant la fin de la période en cours, par lettre recommandée avec accusé de réception.

La non reconduction d'un des lots de l'accord-cadre dans ces conditions n'ouvre droit à aucune indemnité pour le titulaire du lot qui ne pourra de plus, refuser sa reconduction.

Les trois lots de l'accord cadre commenceront à courir à titre indicatif à compter de février 2027.

3.1.2 Délais d'exécution

Les délais d'exécution des commandes passées durant la période de validité des trois lots, seront fixés dans le cadre de chaque bon de commande.

La durée maximale de chaque bon (compris délai approvisionnement, conditionnement et livraison) est de 8 jours ouvrés.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes :

Le paiement des prestations aura lieu à l'issue de chaque bon de commande une fois que les prestations auront été réceptionnées.

Le marché étant un marché un bon de commande, son montant définitif dépendra du nombre de commande réalisé.

Les prix sont révisables semestriellement.

Les candidats ont la possibilité de bénéficier de l'octroi d'une avance forfaitaire.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes propres à chacun des lots :
 - Annexe 1 : Fiche de coordonnées – contacts
 - Annexe 2 : Désignation des cotraitants
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) commun à l'ensemble des lots
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) commun à l'ensemble des lots
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) propre à chacun des lots
- Le cadre de réponse du mémoire propre à chacun des lots détaillant les dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat
- L'attestation sur l'honneur
- L'attestation sur l'honneur d'absence d'intérêt avec la Russie

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat sous réserve d'en faire la demande à l'adresse électronique suivante : <https://agysoft.marches-publics.info>.

Il est vivement conseillé aux soumissionnaires de s'authentifier sur le site et notamment d'indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications. Le candidat devra faire en sorte d'avoir accès constamment à l'adresse courriel électronique qu'il renseignera au moment du retrait du dossier de consultation des entreprises. La responsabilité du POUVOIR ADJUDICATEUR ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps et en heure.

Remarque : en cas de retrait anonyme du dossier de consultation sur la plateforme de dématérialisation, le candidat n'aura pas accès aux différentes correspondances, et notamment la publication des questions/réponses ou encore la modification du dossier de consultation. Ces correspondances seront adressées uniquement aux candidats identifiés.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

- Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner (jointe)
- Déclaration sur l'honneur d'absence d'intérêt avec la Russie (jointe)
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objets du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre (pour chacun des lots) :

Libellés
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes propres à chacun des lots
Le bordereau des prix unitaires (BPU) sous format PDF et Excel propre à chacun des lots
Le cadre du mémoire technique justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du lot concerné en 15 pages maximum (taille de police : 10 minimum), et ce, conformément au cadre de mémoire technique joint au dossier de consultation
Il est rappelé qu'en cas de groupement, le candidat doit remettre un seul cadre au mémoire technique et non un par cotraitant
Le catalogue des prix du fournisseur (dont le taux de remise est à compléter dans l'AE)

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://agysoft.marches-publics.info>.

NOTA : Les plis transmis sur le profil acheteur ne devront pas comporter de fichiers zippés.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

VAL D'OISE HABITAT

1 avenue de la Palette

CS20716

95031 CERGY PONTOISE CEDEX

Dispositions relatives à la signature électronique :

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation. Toutefois, les candidats qui disposent de la signature électronique sont invités à remettre une offre signée électroniquement. Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES).

En l'absence de signature électronique, après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties. Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver

l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Remarque : en cas de retrait anonyme du dossier de consultation sur la plateforme de dématérialisation, le candidat n'aura pas accès aux différentes correspondances, et notamment la publication des questions/réponses ou encore la modification du dossier de consultation. Ces correspondances seront adressées uniquement aux candidats identifiés.

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.



Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Les candidats dont l'expérience, les qualifications ou les capacités professionnelles, techniques ou financières apparaîtraient insuffisantes ou sans rapport avec le besoin exprimé, au regard des pièces demandées à l'article 6.1, verront leurs candidatures éliminées.

Conformément à l'article R. 2161-4 du Code de la Commande Publique, l'acheteur peut décider d'examiner les offres avant les candidatures.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Pour tous les lots, les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0
2-Valeur technique	40.0

- Critère 1 : Le prix : il sera noté de 0 à 60 points.

Les candidats devront remettre le bordereau de prix dûment complété **sous format PDF et EXCEL**. Ils prendront également le soin de **compléter le taux de remise catalogue dans l'acte d'engagement**, ainsi que l'ensemble des autres mentions requises et de dater celui-ci.

Le bordereau de prix devra être complété dans son intégralité. Dans le cas contraire, l'offre pourra être rejetée. Les libellés des prestations à réaliser ne doivent pas être modifiés.

Les candidats seront notés suivant une commande type établie préalablement par VAL d'OISE HABITAT, au regard des prix mentionnés dans leur bordereau des prix, selon la méthode dite du « chantier masqué », et seront notés proportionnellement à l'offre la moins-disante qui obtient la note de 60 et d'après la méthode de calcul suivante :

$$\text{Note} = 60 \times (\text{Offre de prix du moins disant} / \text{Offre de prix du candidat analysé})$$

- Critère 2 : Valeur technique : elle sera notée de 0 à 40 points.

Pour pouvoir l'apprécier, les candidats remettront un mémoire méthodologique **de 15 pages maximum et conformément au cadre de mémoire technique joint au dossier de consultation** dans lequel ils détailleront les sous critères suivants :

1. Descriptions des moyens humains et techniques (Noté sur 10 points)

- Organisation et moyens mis en œuvre pour l'exécution du marché (Présentation des interlocuteurs, traitement des commandes, présentation de la logistique et du fonctionnement de l'entreprise) – **5 points**
- Capacités à gérer les stocks – **5 points**

2. Organisation mise en place pour la gestion des commandes (Noté sur 10 points)

- Processus de gestion des commandes de la réception du bon jusqu'à la facturation – **5 points**
- Processus de conseil, de préparation des commandes, de livraison et de service après-vente (SAV) – **3 points**
- Accueil du personnel de la régie et/ou des locataires pour les commandes à emporter – **2 points**

3. Présentation de l'outil mis à disposition (Noté sur 10 points)

- Présentation du logiciel permettant la visualisation des produits et la saisie simplifiée des commandes mise à disposition de VAL D'OISE HABITAT (un code d'accès temporaire sera mis à disposition)

Nota : La documentation technique sera à fournir à part et ne sera donc pas compté dans les 15 pages

4. Démarche RSE (noté sur 10 points)

- Modalités de tri, traitement et recyclage des déchets dans l'exécution du présent marché – **5 points**
- Toute autre initiative menée en faveur du respect de l'environnement, et plus largement en matière de responsabilité sociale (suivi des formations du personnel) de l'entreprise – **5 points**

Notation Critère Valeur technique pour chaque sous-critère :

A chaque sous-critère, des points seront affectés selon le barème suivant

- Information non précisée : 0
- Très insatisfaisant : 1
- Insatisfaisant : 2
- Moyen : 3
- Satisfaisant : 4
- Très satisfaisant : 5

Ce critère sera évalué sur la base des réponses apportées par les candidats dans le cadre de réponse technique fourni par Val d'Oise Habitat. Il est précisé que **le respect de ce cadre de réponse est obligatoire.**

- Une offre ne comportant pas le cadre de réponse remis avec le DCE (ou un cadre vierge) sera **éliminée.**
- Une offre comportant le cadre de réponse mais n'en respectant pas le contenu, par exemple en se contentant de renvoyer à des annexes autres que celles devant être fournies obligatoirement (documentation technique pour la présentation du logiciel) ou ne respectant pas les titres des différentes parties et leur ordre ou la limitation du nombre de pages se verra affectée d'une **moins-value de 3 points sur la note technique pondérée.**

Il est rappelé qu'en cas de groupement, le candidat doit remettre un seul cadre au mémoire technique et non un par cotraitant. Le non-respect de cette disposition entraînera l'irrégularité de l'offre et donc son rejet.

Détermination de l'offre la plus avantageuse

L'offre la plus avantageuse économiquement est celle qui obtient la meilleure note après application de la formule de pondération sur l'ensemble des critères.

En cas d'égalité, c'est le score obtenu au premier critère qui départagera les offres.

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera écartée.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Les documents devront être déposés sur la plateforme en ligne, mise à disposition gratuitement par VAL D'OISE HABITAT, à l'adresse suivante : <https://www.e-attestations.com>. Le titulaire du contrat, ou le mandataire du groupement, s'engage à veiller au dépôt de ces documents par l'ensemble des cotraitants en cas de groupement.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation même si au terme de la consultation un candidat a été informé que son offre est retenue et/ou quand bien même la mise au point de son offre aurait nécessité la réalisation d'études complémentaires. Il ne pourra alors prétendre à aucune indemnité, ni élever aucune réclamation dans l'hypothèse où le pouvoir adjudicateur ne conclurait pas définitivement pas le marché correspondant.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://agysoft.marches-publics.info>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée dans les meilleurs délais à toutes les entreprises ayant téléchargé le dossier, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise
2 à 4 boulevard de l'Hautil
BP 30322
95027 CERGY PONTOISE CEDEX

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise
2 à 4 boulevard de l'Hautil
BP 30322
95027 CERGY PONTOISE CEDEX